

ARRETE N° 2026-32

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Président de CTE DE C. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. LEFEVRE REMI	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Aÿ-Champagne, le 28 avril 2026

Le Président,

Philippe RICHOMME

